

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SPORTS

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

### Arrêté du 11 décembre 2019 relatif au renouvellement des membres du comité médical ministériel

NOR : SSAR1930782A

La ministre des solidarités et de la santé, la ministre du travail, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et la ministre des sports,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et notamment l'article 35;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires et notamment l'article 5;

Sur la proposition du directeur des ressources humaines,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition du comité médical ministériel siégeant auprès de l'administration centrale des ministres chargés des affaires sociales est renouvelée comme suit:

#### Médecine générale

##### *Titulaires*

M. le docteur Laurent VIGNALOU.  
M. le docteur Sylvain DEMANCHE.

##### *Suppléants*

Mme le docteur Maria RODRIGUEZ-OTERO.  
M. le docteur Jean-Luc BENKETIRA.

#### Médecine interne

M. le docteur Philippe BICLET.

#### Psychiatrie

##### *Titulaires*

Mme le docteur Béatrice SEGALAS-TALOUS.  
Mme le docteur Claire CHOPIN HOHENBERG.

##### *Suppléants*

M. le docteur Denis FREBAULT.  
M. le docteur Erik NORTIER.

#### Oncologie

M. le docteur Daniel NIZRI.  
Mme le docteur Brigitte BLASZKA JAULERRY.

**Neurologie**

M. le docteur Jean-Marc LEGER.  
Mme le docteur Cécile BOUCHARD.  
M. le docteur Francis LOUARN.

**Cardiologie**

M. le docteur Fabien GUEZ.

**Rhumatologie**

M. le docteur Michel HAINAULT.  
M. le docteur Thierry DEBAS.

**Ophtalmologie**

M. le docteur Yves COHEN.

**Pneumologie**

M. le docteur Charles BRAHMY.

Article 2

Les membres du comité médical ministériel sont désignés pour une période de trois ans à compter du 29 janvier 2020.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 11 décembre 2019.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le sous-directeur de la qualité de vie au travail,*  
D. HERLICOVIEZ